

MAIRIE DE MEZILHAC
07530

Tél/Fax : 04 75 38 77 26

Courriel : mezilhac.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016. 18H30
Suite à convocation de Monsieur le Maire en date du 30 août 2016

La séance est ouverte à 18H40 en présence de :

H.TARIOT, R.ETIENNE, J.SOUBEYRAND ,G.FAURE, TEYSSIER B., M.SEVEYRAC,D.MATHON

Conseiller en exercice : 10 Présents : 08 Votants : 08

Absents excusés : M-J SOLE-GIRAUD,

Absents : MEDICO Josiane

Secrétaire de séance : M.SEVEYRAC

Ouverture de séance : 18h40

1° Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour divers travaux de voirie communale avec l'entreprise EIFFAGE le Cheylard pour un montant t.t.c. de 51 598.20 €,

Votants : 8 Pour : 8

2° Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander au Département de l'Ardèche la modification du circuit pour la prise en charge des enfants pour le transport scolaire sous trois conditions :

- Coût extension du circuit (2 kms) non pris en charge financièrement par la commune,
- Classement de la route des crêtes en voie prioritaire pour le déneigement par le Département,
- Maintien pour l'avenir de l'arrêt du bus scolaire sur la place de l'église.

Votants : 8 Pour : 8

3° Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire procéder à une enquête publique sur la carte de zonage et la note explicative du schéma d'assainissement de 2003,

Votants : 8 Pour : 8

4° Délibération fixant la rémunération du prestataire pour le déneigement :

- a) Astreinte hiver par mois : 200 € ht, ttc 240 €,
- b) Heure de déneigement 40€ ht, ttc 48€,

Votants : 7 Pour : 7

5° Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la visite médicale du personnel communal et fixation du prix de la visite médicale soit 62 € par personne,

Votants : 8 Pour : 8

6° Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire une décision modificative sur budget 2016,

Votants : 8 Pour : 8

7° Délibération portant avis consultatif sur fusion entre la communauté de communes Aubenas VALS et communauté de communes du Vinobre hors Lachamp Raphaël sous deux réserves :

- a) Maintien d'un représentant par commune,
- b) Prise en compte de la ruralité et de ses septicités.

Votants : 8 Pour : 8

8° Délibération pour fixation participation au frais de cantine des enfants scolarisés du primaire :

- 1.70 € par repas et par enfant scolarisé à Antraïgues et Albon Marcols,

Votants : 7 pour 7

9° Délibération pour participation frais de scolarisation des élèves du primaire :

- 250 € annuel par enfant et par élève écoles d'Antraïgues et Albon Marcols.

Votants : 8 Pour : 8

10° Délibération pour fixation du prix à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- a) Abonnement Eau : 65 € (prix du mètre cube eau consommé inchangé),
- b) Abonnement Assainissement chef lieu et col : 55 € (prix du mètre cube rejeté inchangé).

Votants : 8 Pour : 8

Feuillet 1

Feuillet 2

11° Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire une minoration sur consommation d'eau de Mr Nury Didier suite à fuite d'eau réparée et constatée par le 1^{er} adjoint :

Minoration de 116 mètres cubes :

Votants : 8 Pour : 8

Questions non soumises à Délibération :

Présentation rapports Sictomesed, SPANC collecte ordures ménagères CCPAV.

La séance est close à 20h00.

TOUTES LES DELIBERATIONS SONT DISPONIBLES AU SECRETERAIT DE MAIRIE AUX HEURES D'OUVERTURE.

Fait à Mézilhac le samedi 10 septembre 2016.

Le MAIRE

SOUBEYRAND Jacky

- 1) Tableau mairie 2) Tableau hameau de Sardiges 3° site internet commune
Affiché ce jour